



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 8 DÉCEMBRE 2014, À 19 HEURES 15, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Madame Louise Thouin et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Robert Pilote et Réjean Morency.

Absente avec motivation : madame Florence Beauvent.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-325
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #14-326
Gestion des
aquéfères

Attendu que la municipalité a invité deux (2) entreprises à soumissionner pour la gestion des aquifères;

Attendu que la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

- Akifer : 5 768,00 \$ plus taxes
- Arrakis : 5 995,00 \$ plus taxes

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde le mandat de gestion des aquifères au plus bas soumissionnaire soit la firme Akifer pour un montant de 5 768,00 \$ plus taxes.

Rés. #14-327
Adoption
règl. 14-670

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell, appuyé par monsieur Léopold Michel et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement #14-670 modifiant le règlement #14-663 concernant la « Régie interne des séances du Conseil ». Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés. #14-328
Horaire 2015

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- | | |
|--------------|---------------|
| - 12 janvier | - 6 juillet |
| - 2 février | - 3 août |
| - 2 mars | - 8 septembre |
| - 7 avril | - 5 octobre |
| - 4 mai | - 2 novembre |
| - 1er juin | - 7 décembre |

Rés. #14-329
Activité
reconnais-
sance
pompiers
volontaires

Attendu que la municipalité a reçu une demande financière des pompiers volontaires pour leur activité du temps des Fêtes;

En conséquence :

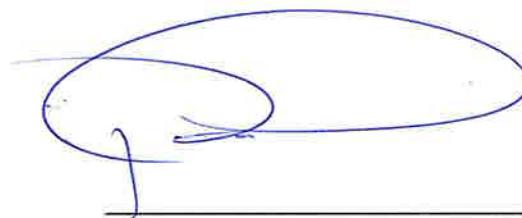
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde l'aide financière prévue à la Politique d'aide financière pour les activités reconnaissance aux pompiers volontaires, soit 20 \$ par pompier présent dans la limite d'un montant total de 500 \$.

Période de
questions

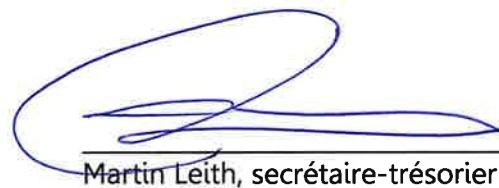
La période de questions débute à 19 heures 23 et se termine à 19 heures 23.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 19 heures 23.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier